



La Commune d'URCUIT
Département des Pyrénées-Atlantiques

RECRUTE

UN ADJOINT D'ANIMATION
(CDD de 6 mois – Poste à temps non complet 33h hebdomadaires annualisées)

Recrutement ouvert aux contractuels au titre de l'article L.332-13 du Code de la Fonction publique

I. ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sous l'autorité de Monsieur le Maire, et sous la responsabilité du directeur du service Ecole, Enfance & Jeunesse, vous serez chargé(e) de :

- Accueillir les enfants et les parents lors de la garderie le matin avant l'école, surveiller les enfants avant l'entrée en classe.
- Accompagner et surveiller les enfants pendant le temps du repas méridien, en participant au service du repas,
- Assurer la surveillance de la cour,
- Accueillir les enfants lors des temps périscolaires et extrascolaires, animer des activités et accompagner les publics accueillis,
- Planifier et organiser les activités mises en œuvre avec le groupe d'enfants accueillis, en lien avec l'équipe du service Ecole, enfance et jeunesse,
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des mineurs accueillis,
- Mettre en œuvre les orientations fixées par le projet éducatif municipal en participant activement à la construction et à l'évolution du projet pédagogique de la structure,
- Appliquer et garantir le respect du règlement intérieur,
- Repérer les enfants en difficulté, et savoir alerter sa hiérarchie,
- Transmettre les informations des /aux familles, orienter les demandes,

II. COMPÉTENCES

- Être titulaire d'un diplôme d'animation (BAFA, BAFA, BPJEPS ...) ou lié au domaine de l'enfance,
- Savoir appliquer les techniques de base de la pédagogie et de la psychologie en rapport avec les enfants,
- Maîtrise des consignes d'hygiène et de sécurité et des règles d'hygiène corporelle,
- Connaissance de la réglementation (Code de l'action sociale et des familles, ACM, HACCP, ERP ...),
- Respect des règles de sécurité et des consignes,
- Maîtrise des postures professionnelles à tenir en cas d'accident,
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter (port de charge ou d'enfant, entretien des locaux),
- Capacité à gérer les situations relationnelles difficiles,
- Capacité à communiquer et à transmettre l'information aux différents acteurs,
- Vigilance, attention et réaction ; esprit d'équipe.

III. CONDITIONS D'EXERCICE

- Temps de travail annualisé de 33 heures par semaine,
- Horaires réguliers de travail avec amplitude variable selon les rythmes de l'année scolaire (vacances scolaires,...),
- Travail en équipe pluridisciplinaire, discrétion professionnelle et devoir de réserve,
- Contact avec les enfants et leurs parents, les enseignants, les agents municipaux, les élus,
- Manipulation manuelle de charge et d'enfant, station prolongée debout,
- Garant(e) de l'image du service public de la commune (bonne attitude, comportement adapté, etc.),
- Rémunération statutaire.

IV. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être transmises par courriel : sg@urcuit.fr, avant le 17 juillet 2024.

Les correspondances seront adressées aux candidats par courriel (convocations, lettres de réponse). Il est impératif de consulter régulièrement votre boîte de réception mail et les courriers indésirables.

V. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

COMMUNE D'URCUIT – 1 Place de la Mairie – 64990 URCUIT
05 59 31 68 31 // sg@urcuit.fr

VI. POSTE À POURVOIR

26 AOÛT 2024.